

Nouvelles dispositions relatives aux Appels d'Offres face à la crise sanitaire **« COVID-19 »**

Afin de mettre en place certaines mesures visant à réduire les risques de propagation de la pandémie, il est demandé aux concurrents de respecter les dispositions suivantes :

1. **Retraits des dossiers d'Appels d'offres** : Faisant suite au décret n° 2.20.292 du 23 Mars 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid-19 », le dossier d'appel d'offres est **téléchargeable gratuitement, exceptionnellement et uniquement durant la période de cet état d'urgence sanitaire**, au niveau du **portail des marchés publics** www.marchespublics.gov.ma.
2. **Ouverture et examen des offres** : Conformément à la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, n° C9/20/DEPP du 31 Mars 2020, l'ouverture des plis pourra être effectuée en **séance non publique**. Les concurrents seront tenus informés de l'avancement de la procédure et des décisions prises par échange électronique.
3. **Présentation des dossiers des offres des concurrents** : La nouvelle procédure de présentation des offres privilégie le recours à l'échange électronique sous ses différentes formes, des pièces justificatives et des documents par rapport au support papier. Elle est détaillée au niveau de l'article du **Règlement de Consultation « Présentation des dossiers des offres des concurrents »**.

Modèle de présentation des offres des concurrents :

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté. Ce pli contient trois (03) enveloppes distinctes :

- a. La première enveloppe contient un **CD-ROM** comprenant le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif (documents originaux scannés). **Seule la caution provisoire est remise en version papier**. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli principal, la mention « dossiers administratif et technique » ;
- b. La deuxième enveloppe contient l'offre financière du soumissionnaire (acte d'engagement, bordereau des prix et convention si applicable **en format papier et CD-ROM**). Cette enveloppe doit être cachetée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli principal, la mention « offre financière » ;
- c. La troisième enveloppe contient un **CD-ROM** comprenant l'offre technique du soumissionnaire (documents originaux scannés). Cette enveloppe doit être cachetée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli principal, la mention « offre technique ».